

breux cas, les provinces restreignent leurs services de soins médicaux à des domaines qui sont plus coûteux que d'autres, parce que nous en partageons les frais avec elles.

Aux termes de la formule proposée, les provinces seront entièrement libres de s'intéresser à une gamme étendue de soins médicaux. Nous pourrions ainsi, espérons-nous, freiner la hausse rapide des frais médicaux et offrir de meilleurs services de soins médicaux dans les provinces. A mon avis, une conférence de ce genre permettrait un libre échange de vues sur la question des coûts de l'assurance-médicaments. Je crois que beaucoup de députés se rendent compte des inconvénients et des avantages qu'entraînerait un programme universel d'assurance contre les frais de produits pharmaceutiques. J'espère que la conférence des ministres de la santé se penchera très sérieusement sur la question.

En plus de la prochaine conférence des ministres de la santé, une autre conférence a été organisée pour l'étude du Régime d'assistance publique du Canada et de toute la gamme des programmes d'assistance appliqués actuellement au Canada, les uns instaurés par le gouvernement fédéral et les autres appliqués et créés par les provinces. Nous avons tout particulièrement demandé à tous les ministres, pendant les entretiens préliminaires sur les problèmes d'assistance sociale au Canada, de ne pas tenir compte pour le moment de la question des compétences afin de pouvoir étudier le problème dans son ensemble et mettre au point des formules avantageuses pour tous les Canadiens. Nous pourrions alors à coup sûr déterminer de qui relève chaque secteur et comment appliquer les programmes. Pareille façon d'aborder la chose permettrait, espérons-nous, d'assurer de meilleurs services de bien-être au Canada, d'appliquer des programmes aptes à réduire les chinoïseries administratives et à faciliter aux Canadiens l'accès aux services d'assistance publique dont ils ont vraiment besoin.

On l'a déjà signalé maintes fois à la Chambre: dans le discours du trône, on a parlé de la nécessité d'assurer un revenu annuel garanti à ceux qui ne peuvent travailler, comme aussi d'assurer de l'aide à ceux qui peuvent travailler mais ne peuvent trouver d'emploi. Bon nombre des membres de ce groupe—et ils sont nombreux, dont les handicapés, par exemple—pourraient être classés parmi ceux qui ne peuvent travailler même si d'autre part ils estiment qu'il est dans leur intérêt, qu'il serait bon pour eux de le faire. C'est le genre de question qu'il faudra résoudre. Lors de la revue d'ensemble prévue pour la semaine de Pâques, j'espère qu'on tiendra compte des instances présentées ici aujourd'hui.

**Une voix:** Si vous avez bon espoir, asseyez-vous et votez.

**M. Cafik:** Le député affirme que si j'ai bon espoir je devrais m'asseoir et voter. J'ai pensé à cela, monsieur l'Orateur, et je suis d'avis que ces questions-là ne devraient pas être étudiées seulement par le gouvernement fédéral. Après tout, nous habitons un État fédéral et lorsqu'il s'agit de conserver l'unité et la coopération nationales avec les provinces, il n'est que juste et raisonnable et, je crois qu'on l'attend de nous, que nous négocions ces questions dans une attitude conciliatrice, en permettant aux provinces de participer avec nous, afin de parvenir à un état de choses où le plus grand nombre de Canadiens bénéficieront des délibérations des deux paliers de gouvernements provincial et fédéral.

De fait, la résolution suggère que nous envisagions d'aider, au palier fédéral, les nécessiteux qui ont besoin de produits pharmaceutiques. Monsieur l'Orateur, c'est déjà

### Bell Canada

ce que nous faisons dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. L'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt) invoque le Règlement.

**M. Nesbitt:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le secrétaire parlementaire vient justement de signaler que la résolution ne fait aucune allusion aux provinces. Je ne lirai pas la résolution au complet, étant donné que le député n'a plus que quelques minutes, mais je veux toutefois mentionner cette partie de la résolution, notamment:

Le gouvernement, de sa propre initiative ou de concert avec les provinces, devrait étudier l'opportunité de prendre les mesures permettant à cette personne d'obtenir ces médicaments.

**M. Cafik:** J'ai déjà signalé dans le cadre de cette question que le Régime d'assistance publique du Canada adopté par ce Parlement donne le moyen de réaliser l'objectif de cette motion.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Comme il est 6 heures, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est écoulée. Je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

### MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

#### LES COMMUNICATIONS

##### BELL CANADA—LES HAUSSES DE TARIFS

**M. l'Orateur adjoint:** Permission ayant été accordée au député de York-Sud (M. Lewis) de proposer l'ajournement de la Chambre, en vertu de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir, la décision de la Commission canadienne des transports d'autoriser presque toutes les hausses de tarifs demandées par Bell Canada dans sa demande A et la nécessité pour le gouvernement de suspendre immédiatement l'application de la décision et d'en envisager l'annulation parce qu'elle est inacceptable et contraire à l'intérêt public.

La motion s'énonce donc ainsi: Appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le député de York-Sud propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) invoque le Règlement.

**M. Reid:** Monsieur l'Orateur, nous avons discuté de la façon habituelle de la procédure à suivre ce soir. A mon avis, on accepterait que les porte-parole de chaque parti aient la parole durant quinze minutes, les autres, dix minutes et que la Chambre s'ajourne à 11 heures. Je crois